

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20230411-D2023301-DE  
Reçu le 12/04/2023

délibération :  
D\_2023\_3\_1

Le mardi 11 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GRENIER Patrick, .

Nombre de conseillers en  
exercice : 11

Date de convocation du : 04 Avril 2023

Présents : 7

**Présents** : Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony

Votants : 9

**Pouvoirs :**

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Yannick  
Madame LANOË-MALIVERT Véronique a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte

**Objet : Installation du nouveau  
Conseil Municipal**

**Absent(s)** : Madame BLAINEAU Chantal

**Excusé(s)** : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Madame LANOË-MALIVERT Véronique,  
Madame FUMERON Angélique

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Vincent MORA

Pour le Maire empêché, Monsieur Patrick GRENIER, Adjoint, informe le Conseil Municipal que la commune a reçu en date du 17 mars 2023 un courrier de Madame Cécile DESCLAUX l'informant de sa démission de son mandat de Conseillère Municipale.

Conformément aux règles édictées à l'article L270 du Code Electoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Ainsi Madame Angélique FUMERON est donc appelée à remplacer Madame Cécile DESCLAUX au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément à l'article L270 du Code Electoral Madame Angélique FUMERON est installée dans sa fonction de Conseiller Municipal. Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Madame la préfète sera informée de cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'accepter les propositions dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Pour le Maire empêché  
Patrick GRENIER, Adjoint

Emis le 11/04/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire  
le 12/04/2023

